

Communiqué de presse

“Monsieur Sanguza MUTUNDA, Maire de la ville de Lubumbashi, auteur de violations de la liberté des réunions contre les membres de l'équipe du Tout Puissant Mazembe”

Lubumbashi, le 2 Décembre 2015, les ONG de la société civile signataire du présent communiqué sont très préoccupés par des atteintes aux libertés publiques devenues monnaie courante dans la ville de Lubumbashi. Le dernier cas en date est celui survenu ce mardi 1^{er} décembre 2015 dans la commune de Kamalondo.

En effet, le Président de l'équipe de football Tout Puissant Mazembe, Monsieur Moïse KATUMBI, avait invité, comme de coutume au début et à la fin de l'année sportive, les supporters à une rencontre pour discuter des problèmes qui concernent leur équipe. Cette rencontre devait être précédée dans la matinée du mardi 1^{er} décembre 2015 dans l'enceinte du stade par une séance d'entraînement des joueurs en perspective de leur participation au Japon à la coupe du monde des clubs.

La population de la Commune de Kamalondo a été surprise de voir un impressionnant dispositif constitué des éléments de la Police Nationale ainsi que ceux de la Garde Républicaine, encerclé le stade Mazembe aux environs de 10h00. Ces éléments avaient pour mission d'empêcher à toute personne l'accès au stade. Selon les recoupements de nos investigations, ces hommes en uniforme ont reçu l'ordre de leur hiérarchie de ne laisser passer personne entrer dans ce complexe sportif, même pas les joueurs. Les informations reçues de la police sur place, nous renseignent que c'est le Maire de la ville, Monsieur Jean Oscar SANGUZA MUTUNDA, qui a transmis cette décision émanant du Vice Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, Monsieur Evariste Boshab.

Malgré ce dispositif, les supporters de Mazembe se sont déplacés massivement vers le Stade pour écouter leur Président. Pour disperser cette foule qui tenait à accéder à leur stade, les policiers et les éléments de la Garde Républicaine ont lancé des gaz lacrymogènes et tiré des coups de feu.

En guise de moyen de défense, les supporters, qui n'ont pas compris pourquoi la police les empêchait d'entrer dans leurs installations, ont commencé à jeter des pierres sur les éléments de la Police et de la Garde Républicaine. Le bilan de ces affrontements fait état de cinq supporters blessés par balles et un policier blessé par le jet de pierres.

Pour justifier ces actes barbares, le Maire de la ville et le Commissaire Provincial adjoint de la Police, Monsieur KYUNGU BANZA Paulin, disent à qui veulent les entendre, que cette rencontre n'était pas autorisée. Selon l'article 26 de la constitution, seules les manifestations sur les voies publiques imposent aux organisateurs d'informer par écrit l'autorité administrative compétente. Les rencontres de football ainsi que les manifestations publiques qui se tiennent dans des lieux fermés ne sont donc pas concernées par cette disposition constitutionnelle. C'est le cas de cette réunion qui devait se tenir dans ce stade qui est une propriété privée du Tout Puissant Mazembe.